

P R O V I N C E D E Q U É B E C

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance d’ajournement du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 20 août 2018, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;
Siège #3 : Monsieur Jimmy Bouillon;
Siège #5 : Madame Marie Element;
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Absences motivées :

Maire : Monsieur Marcel Belzile;
Siège #2 : Madame Manon Lacroix;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jimmy Bouillon, maire suppléant. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Résolution 2018-08-334

Ordre du jour

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’accepter l’ordre du jour tel que reçu.

P R O V I N C E D E Q U É B E C

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion d’ajournement 20 août 2018 Projet d’ordre du jour

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l’ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Administration :
 1. Modification au calendrier des réunions (1^{er} octobre);
5. Demandes d’appui :
 1. Gare Patrimoniale/Maison de la Culture – Coordonnateur de la culture;
 2. Cours de workout – Location à l’heure;
6. Invitations :
 1. ;
7. Urbanisme :
 1. Dérogation mineure – Monsieur Rock Lévesque;
 2. Dérogation mineure – Monsieur Maxime Berger;

3. Dérogation mineure – Monsieur Vincent Caron;
4. Dérogation mineure – Madame Johanne Livernoche;
8. Taxe d'accise 2014-2018 :
 1. Nouvelle programmation;
9. Caserne de pompiers :
 1. ;
10. Mise aux normes de l'eau potable :
 1. ;
11. Prolongement des infrastructures route 132 Est :
 1. ;
12. Amélioration rang 3 et route Melucq :
 1. ;
13. Route du Lac-Malcolm;
 1. ;
14. Remplacement du système de réfrigération :
 1. Conditions des nourrices;
15. Ressources humaines :
 1. ;
16. Réfection Deuxième rang et route Pouliot :
 1. Réunion de démarrage – Procès-verbal;
17. Réfection Deuxième rang vers St-Cléophas :
 1. Règlement 2017-17 – Paiement de facture;
18. Développement résidentiel dans la zone 31R :
 1. ;
19. Projet de résidence La Seigneurie :
 1. ;
20. Dépôt de documents :
 1. ;
21. Affaires nouvelles :
 1. _____;
 2. _____;
 3. _____;
22. Période de questions;
23. Prochaine réunion – 4 septembre 2018;
24. Levée de la séance.

Période de questions :

1. Aucune question.
-

Résolution 2018-08-335

**Administration – Calendrier
des séances ordinaires 2018 –
Changement**

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de déplacer la séance ordinaire du conseil municipal de Sayabec prévue le lundi 1^{er} octobre 2018 à 19 h 30 au mardi 2 octobre 2018 à 19 h 30, toujours au centre communautaire de Sayabec.

5.1. Ce point est à l'étude et sera traité lors d'une séance ultérieure.

Résolution 2018-08-336

**Demande d'appui – Madame
Hélène Côté – Location à
l'heure**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir à madame Côté la location de la grande salle au centre communautaire au cout de 25 \$ pour une heure un (1) soir par semaine pour la mise sur pied d'un groupe du programme de mise en forme style *Insanity* à Sayabec. Cette tarification est conditionnelle à l'utilisation de la mention « En collaboration avec la municipalité de Sayabec » sur toutes affiches ou tous documents promotionnels en lien avec la tenue de ce groupe à Sayabec.

Résolution 2018-08-337

**Dérogation mineure –
Monsieur Rock Lévesque**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, incluant l'utilisation de la tôle pré peinte ou de tout autre matériau accepté plutôt que la tôle galvanisée demandée, d'accepter la demande de dérogation mineure DRL180075 faite par monsieur Rock Lévesque pour sa propriété du 22, rue Saint-Antoine à Sayabec.

La demande est la suivante :

- o Le propriétaire désire déroger du règlement de zonage 2005-04 avec son projet d'agrandissement de garage aux articles 6.6.1, 6.6.2 et 7.7.4. Son projet utilisera comme matériau de recouvrement extérieur et pour le toit de la tôle galvanisée. Il désire aussi agrandir le garage existant qui possède une superficie de $\pm 73.19 \text{ m}^2$. Cet agrandissement, en direction nord vers la marge de recul arrière, sera de l'ordre de $\pm 20.07 \text{ m}^2$ soit $\pm 2.44\text{m} \times 8.23\text{m} \times 2.5\text{m}$ de hauteur.

Raison de la demande :

Le propriétaire désire agrandir son garage pour pouvoir y entreposer davantage. Son projet d'agrandissement dérogerait de $\pm 8.26\text{m}^2$. De plus, l'utilisation de tôle galvanisée pour le recouvrement est une question

d'esthétisme et d'harmonisation pour conserver le cachet du bâtiment construit en 1950.

Résolution 2018-08-338

Dérogation mineure –
Monsieur Maxime Berger

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'accepter la demande de dérogation mineure DRL180104 faite par monsieur Maxime Berger pour sa propriété du 39, boulevard Joubert Ouest à Sayabec.

La demande est la suivante :

- o Le propriétaire désire déroger du règlement de zonage 2005-04 en matière de hauteur prescrite pour les garages isolés. La construction du garage isolé aura les dimensions suivantes : $\pm 7.32\text{m} \times 9.75\text{m} \times 6.4\text{m}$ de hauteur.

Raison de la demande :

Le propriétaire dérogerait de la hauteur permise pour un garage isolé de $\pm 1.4\text{m}$. Le propriétaire désire aménager un toit de type « habitable » pour améliorer la capacité du garage à l'entreposage.

Résolution 2018-08-339

Dérogation mineure –
Monsieur Vincent Caron

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'accepter la demande de dérogation mineure DRL180114 faite par monsieur Vincent Caron pour sa propriété du 23, rue Saint-Antoine à Sayabec.

La demande est la suivante :

- o Le propriétaire désire déroger du règlement de zonage 2005-04 en matière de hauteur prescrite pour les garages isolés. La construction du garage isolé aura les dimensions suivantes : $\pm 7.32\text{m} \times 10.97\text{m} \times 5.48\text{m}$ de hauteur.

Raison de la demande :

Le propriétaire dérogerait de la hauteur permise pour un garage isolé de $\pm 0.48\text{m}$. Le propriétaire désire aménager un toit de type « habitable » pour améliorer la capacité du garage à l'entreposage.

Résolution 2018-08-340

Dérogation mineure –
Madame Johanne Livernoche

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'accepter la demande de dérogation mineure DRL180094 faite par madame Johanne Livernoche pour la propriété au 103, route 132 Est à Sayabec.

La demande est la suivante :

- o Le propriétaire désire régulariser la localisation de son garage qui est dérogatoire au règlement de zonage. En effet, le garage ne respecte pas la marge de recul arrière prescrite au règlement 2005-04 article 7.4.3 qui exige qu'un garage isolé soit à une distance de 1,2 m des lignes de terrain latérales et arrière si le mur parallèle du bâtiment ne comporte pas d'ouverture.

Raison de la demande :

Le propriétaire déroge de 0,11m de la marge de recul arrière avec son garage. Ce garage a fait l'objet d'une demande de permis de construction en 2011 par l'ancien propriétaire. Selon les plans déposés, il devait être situé plus loin de la ligne de propriété arrière. Le propriétaire actuel désire régulariser la situation, car il y aura une vente sous peu. Les faits ont été soulevés par l'arpenteur-géomètre Claude Vézina dans le certificat de localisation.

-
- 14.1. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, fait un suivi du dossier de changement des nourrices au centre sportif David-Pelletier.
- 16.1. Dépôt du procès-verbal de la réunion de démarrage pour les travaux de réfection du deuxième rang et de la route Pouliot.
-

Résolution 2018-08-341

Réfection 2e rang vers St-Cléophas – Règlement 2017-17 – Paiement de facture

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 5802362852 à l'entreprise EUROVIA Québec Construction inc. au cout total de 833 008.76 \$, taxes incluses, pour des frais liés aux travaux de réfection du Deuxième rang vers St-Cléophas.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 760 648.02 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même règlement 2017-17. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 72 360.74 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Période de questions :

1. Qu'est-ce qu'une nourrice?
2. Une évaluation de l'isolation de la Gare Patrimoniale a été faite. On demande la possibilité de réaliser les travaux en septembre 2018 au cout d'environ 6 000 \$.
3. Les toilettes de la Gare devraient être ouvertes tôt le matin.
4. Installer un sèche-main électrique pour éviter que les toilettes ne

soient bouchées à la Gare Patrimoniale.

5. Advenant le cas où il ne ferait pas beau le 2 septembre prochain, est-ce que le Centre sportif serait accessible pour présenter le spectacle de la Jammobile? Non, puisque les travaux ne sont pas terminés.
 6. Est-ce que le 2 septembre prochain, le véhicule de la Jammobile pourrait être installé dans le parc au Tournant-de-la-Rivière. Le véhicule pourrait circuler dans le sentier en enlevant le bloc de béton à l'entrée du sentier, côté rue de l'Église.
 7. La rampe à l'entrée de la Caboose aurait besoin d'être modifiée pour assurer une meilleure sécurité.
 8. Est-ce que les artistes de la Jammobile pourraient avoir accès à la douche au centre communautaire le 1^{er} septembre? Comme il y a une location à cette date, non il ne sera pas possible pour eux d'avoir accès à la douche.
 9. Concernant la catéchèse, est-ce que le local situé en haut de l'Hôtel de Ville utilisé par les groupes de catéchèse pourrait être réservé par le Salon des Mots?
-

Résolution 2018-08-342

Levée de la séance

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 20 h 12.

Jimmy Bouillon,
maire suppléant

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier